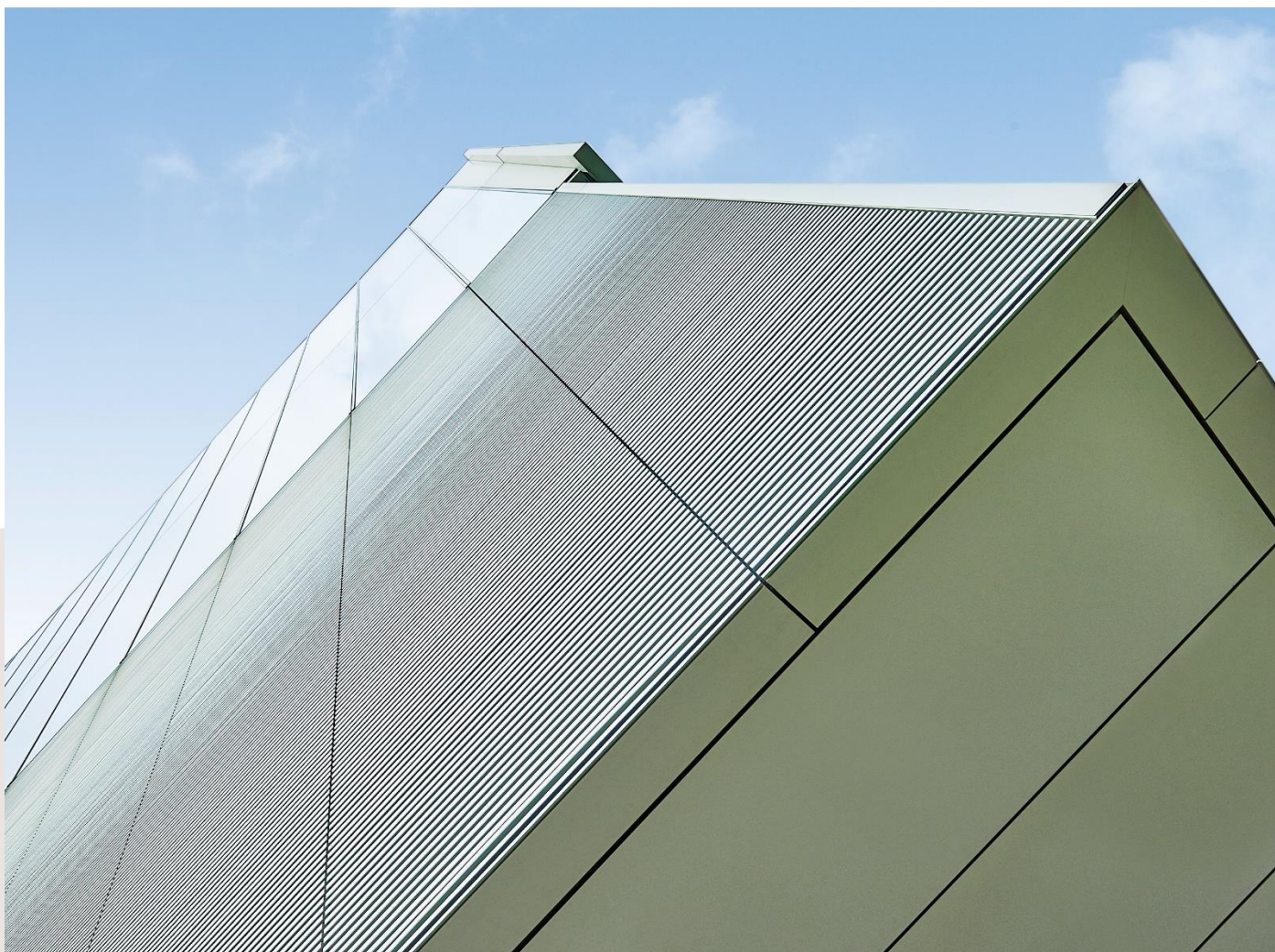




Rapport annuel

Elan 2004

31/12/2024

Table des matières

1. Informations générales	3
1.1 Acteurs	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1 Objectif de gestion	4
2.2 Stratégie d'investissement	4
2.3 Profil de risque et rendement	14
2.4 Catégories de parts	15
3. Compte-rendu d'activité	16
3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024	16
3.2 Commentaire de gestion	16
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	18
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	18
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	18
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.	18
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	18
4.4.1 Instruments financiers dérivés	20
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	20
4.5 Risque global	20
4.6 Informations sur les risques financiers	20
5. Informations réglementaires	22
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	22
5.2 Exercice des droits de vote	22
5.2.1 Politique de vote	22
5.2.2 Exercice des droits de vote	22
5.3 Politique de rémunération	23
5.4 Frais d'intermédiation	27
5.5 Données SFDR	28
6. Annexes	29

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri

92120 Montrouge

(adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous déléataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

CACEIS Bank

Commissaires aux comptes

KPMG SA

Tour EQHO - 2, avenue Gambetta

CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex

Signataire : Pascal Lagand

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

Elan 2004 a pour objectif de maximiser la performance, sur une durée minimum de placement recommandée de cinq ans, au moyen d'une gestion dynamique faite de façon discrétionnaire en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) dans des produits de taux et/ou d'actions. Le FCP peut également investir dans des OPC (dont des OPC cotés/ETF) (i) dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, (ii) à rendement absolu et (iii) de type fonds d'investissement de droit étranger.

Les investissements en OPC à rendement absolu et en fonds d'investissements de droit étranger (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux) sont respectivement limités à 50% et 10% de l'actif net. L'objectif de volatilité maximum d'Elan 2004 est de 10%.

Indicateur de référence

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance du FCP. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement du FCP et de la nature des risques inhérents notamment aux stratégies à rendement absolu revendiquées.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Les actifs du fonds sont constitués directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) de produits de taux et/ou d'actions françaises et étrangères. Le FCP peut en particulier investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français, d'OPCVM européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et/ou de fonds d'investissement de droit étranger. L'allocation stratégique entre ces différentes classes d'actifs varie en fonction des anticipations du gestionnaire et des opportunités de marché.

Aussi, le FCP pourra en particulier investir dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions. Le FCP pourra également investir dans la limite de 50% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou d'OPCVM de droit européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE, à rendement absolu. Elle pourra enfin recourir à des fonds d'investissement de droit étranger, (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux).

L'allocation entre les différentes stratégies sera effectuée par la société de gestion en fonction de ses anticipations de niveau de risque et de rentabilité.

▪ **Allocation stratégique**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit selon l'allocation globale suivante :

- entre 0 et 100% de son actif net en actions et OPC spécialisés en actions, investissant sur les marchés des actions de tous secteurs, de toutes zones géographiques (dont pays hors OCDE, y compris pays émergents) et de toutes tailles de capitalisation boursière (jusqu'à 100% en petites et micro capitalisations) ;
- entre 0 et 100% de son actif net en produits de taux et OPC de produits de taux (dont convertibles), de toute qualité de signature, dont 20% maximum en titres spéculatifs (dits à haut rendement). La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance ;
- entre 0 et 100% de son actif net dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ;
- jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou d'OPCVM européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ;
- jusqu'à 10% de son actif net dans des fonds d'investissement de droit étranger.

En outre, Elan 2004 peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dont des trackers et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux, comme indiqué ci-dessus.

Dans le cadre de son investissement à hauteur de 50% maximum en OPC à rendement absolu, le FCP pourra investir dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

• Les stratégies « Long/Short » (« Acheteur/Vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « Long » (« Acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « Short » (« Vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.

• Les stratégies « Arbitrage/Relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.

• Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.

- Les stratégies «Systématiques», auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne, ...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.

- Les stratégies « Situations Spéciales»/ « Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

Dans la limite de 10% de son actif, Elan 2004 pourra investir dans des OPC ou fonds d'investissement de droit étrangers qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Le fonds pourra être exposé de façon directe et/ou indirecte aux pays hors OCDE, y compris émergents, jusqu'à 100 % de son actif. De même il pourra être exposé de façon directe et/ou indirecte aux risques liés aux petites capitalisations, y compris micro-capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif.

Le FCP pourra également être exposée de façon directe et/ou indirecte aux obligations convertibles jusqu'à 100% de son actif.

- **Dérivés :** Le FIA peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et options d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions.

L'exposition consolidée du portefeuille (via les titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

- **Sélection des sous-jacents :**

Pour **la poche produit d'action** le critère de sélection des titres est le suivant :

Le processus de gestion du FIA combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),

Pour **la poche taux** les quatre sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion :

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion du FIA combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 -
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire, ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Pour **la poche OPC** :

D'une manière générale, le critère de sélection des OPC est le suivant :

Le portefeuille du FIA est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Le FCP est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FIA sont :

○ **Actions** : 0-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FIA investira sur le marché des actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 0 et 100% de l'actif du FIA sur le marché des actions appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 100% maximum de petites et micro- capitalisations).

○ **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : 0-100 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FIA investira dans des produits de taux ou convertibles, des titres négociables à court terme (incluant notamment les billets de trésorerie et certificats de dépôt émis avant le 31 mai 2016, ainsi que Euro Commercial Papers). Les investissements pourront être réalisés aussi bien en titres non notés, qu'en titres notés par des agences de notation. Parmi ces derniers, les titres de haute qualité de signature (équivalents à « Investment Grade ») pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net, alors que les titres spéculatifs (dits à haut rendement) pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif net. Le FIA pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en obligations *callable* et *puttable* (dont les *make whole call* : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance). Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

○ **La détention d'actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers, dont des trackers** : 0-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FIA pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés /ETF (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), de droit français ou européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE,
- des parts ou actions de FIA, dont FIA cotés/ETF (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), de droit français,
- dans la limite de 10% de l'actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA, dont les OPC cotés/ETF, de droit français et étranger, investissant plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement de droit étrangers, OPC nourricier, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux),
- des parts ou actions d'OPC de droit français gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

○ **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Produit d'actions	Parts ou actions d'OPC	Produits de taux ou convertibles
Fourchettes de détention	0-100 %	0-100 %	0-100 %
investissement dans des instruments financiers de petites capitalisations, y compris micro-capitalisations	0-100%	0-100%	Néant
investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE, y compris pays émergents	0-100%	0-100%	0-100 %
Restrictions d'investissement imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Instruments dérivés :

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de devise à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion (discrétionnaire) notamment dans le pilotage de son exposition au marché d'actions, des devises ou des différents marchés de taux.

En particulier le gérant peut avoir recours aux swaps de taux, d'indices, aux changes à terme, aux futures et options de taux, d'actions, d'indices et de devises.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition consolidée du portefeuille, y compris via l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion (discrétionnaire) notamment dans le pilotage de l'exposition du fonds au marché actions, les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans la limite de 100 % de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) EMTN/certificats structurés dont *autocall*, (iii) warrants, (iv) obligations *callable* et *puttable*, dont des *make whole call* (jusqu'à 20% de l'actif net), (v) obligations convertibles (jusqu'à 100% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

5. Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10 % de l'actif net du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10 % de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP peut procéder à des prises en pension et des mises en pensions (jusqu'à 10% de l'actif net) afin de gérer la trésorerie du fonds et optimiser les revenus du portefeuille ainsi qu'à des prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier. Les mises en pension pourront éventuellement avoir un effet de levier maximum de 10%.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 10% de l'actif net.

Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec

une notation minimale de A. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant les parts du FCP sont les suivants :

1. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
3. Risque de marché actions : Oui, jusqu'à 100% maximum

Le FCP peut connaître un risque :

- a. liés aux investissements et/ou expositions directs ou indirects en actions,
- b. liés aux investissements et/ou expositions directs ou indirects de grandes, moyennes et petites capitalisations (y compris micro-capitalisations),

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

- c. liés aux investissements directs ou indirects sur les marchés des pays hors OCDE (y compris pays émergents)

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés des pays hors OCDE, y compris pays émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

- 4. Risques liés aux investissements indirects sur les marchés des matières premières : Les marchés des matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Une évolution défavorable de ces marchés pourra impacter négativement la valeur liquidative du Fonds.
- 5. Risque de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change à hauteur de 100% maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 6. Risque de taux: risque lié aux investissements directs et/ou indirects dans des produits de taux et constitué par le bilan et ses engagements Hors Bilan dû à sa sensibilité au mouvement des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 7. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension), à hauteur de 100% maximum. Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Néanmoins, l'exposition sur les titres spéculatifs (dits à haut rendement) ne représentera pas plus de 20% de l'actif net.
- 8. Risque lié aux investissements directs et indirects sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 9. Risque lié aux stratégies de gestion à rendement absolu : Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

10. Risque de liquidité lié aux investissements en titres intégrant des dérivés : risque découlant d'un manque d'intervenants offrant des prix sur ces instruments, pouvant impacter négativement les actifs en portefeuille et ainsi la Valeur Liquidative du FCP.
11. Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme négociés sur le marché de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
12. Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
13. Risque de durabilité : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection: Néant.

2.3 Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité (Alternatif)** : Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
FR0007490560	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 1 524,49 €) Souscription initiale : 10 000€

* Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion ou à toute entité appartenant au même groupe, lesquelles peuvent ne souscrire qu'une part.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
Elan 2004	14,07 %	NaN %

Notes: Les performances de Elan 2004 sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

L'année 2024 a démarré avec un taux à 10 ans américain à 3,88 %, un 10 ans allemand à 2,02 %, et des taux courts anticipant un cycle de baisse des taux des deux côtés de l'Atlantique. Les rendements d'Etat à 10 ans ont cependant progressé en première partie d'année, jusqu'à leur pic respectif de 4,68 % (États-Unis, en avril) et 2,66 % (Allemagne, en mai), sous l'effet combiné d'une inflation sous-jacente encore élevée et d'un discours des banques centrales longtemps réticentes à baisser leurs taux directeurs au rythme anticipé par le marché. La BCE a entamé son cycle de resserrement en juin, avant que la Fed ne fasse de même à partir de septembre. La Fed a baissé 4 fois son taux directeur dans un contexte économique pourtant résilient et d'une inflation toujours trop élevée. La BCE, confrontée à de plus faibles perspectives de croissance et d'une inflation revenue proche de la cible, a également poursuivi son assouplissement monétaire avec 4 baisses.

En fin d'année, le 10 ans américain s'est établi à 4,57 %, alors l'élection de Trump, perçue comme inflationniste par les investisseurs, a fait progresser les taux en fin d'année et acté le découplage économique et politique entre les deux régions. Moins de deux baisses de taux Fed sont attendues en 2025. En Europe, le 10 ans allemand a clôturé à 2,36 %, et 4 à 5 baisses de taux BCE sont attendues l'année prochaine, alors que l'inflation est quasiment revenue à la cible et que l'activité économique ralentit. Les incertitudes politiques et budgétaires en Europe ont fait remonter certaines primes de risque, notamment en France avec un 10 ans qui clôture à 3,19%, avec un écart de près de 80 pb sur le 10 ans allemand contre 50 pb environ en début d'année. A contrario, les pays dits « périphériques » comme l'Espagne et l'Italie ont vu leur spread avec le Bund se resserrer tout au long de 2024. L'année s'achève également sur des courbes à nouveau pentues, +29 pb sur la courbe 2-10 ans allemande, dans un environnement d'anticipation de nouvelles baisses de taux à court terme et d'arbitrages délicats sur le plus long terme, alors que l'accroissement des déficits publics ne pourra être financé par la trop faible croissance économique.

En 2024, le crédit européen a entamé l'année avec un spread Investment Grade autour de 150 pb et l'a terminée à 113 pb, dans un mouvement de resserrement une bonne partie de l'année. De son côté, le segment High Yield est passé d'environ 442 pb à 339 pb en fin d'année et a donc largement surperformé le segment IG (8.09% YtD contre 3.77% YtD). Malgré les périodes de tension notamment en juin, sous l'effet du risque politique français, la tendance globale est restée au resserrement des primes de risque, portée par l'appétit pour le crédit et par des fondamentaux toujours robustes. L'Investment Grade a néanmoins subi l'impact de la remontée des taux en fin d'année, affichant une performance moins robuste que le High Yield qui a été soutenu par son portage et sa sensibilité plus faible aux variations de taux souverains. Les financières ont terminé l'année avec -54 pb et ont largement surperformé les Corporates (-26 pb). Dans le détail, les subordonnées se sont resserrées de 81 pb, les foncières de 99 pb alors que le secteur Automobile a sous-performé, -14 pb.

Dans ce contexte, la performance du fond a été positive avec un marché obligataire soutenu par un portage élevé mais aussi par un resserrement des spreads sur l'Investment Grade. Notre poche financières a également contribué positivement à la performance du fond.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
BNP PAR IS FLR 05-29	246 500,00
JP MORG ST ZCP 08-29	196 500,00
MUL LUT 7 10Y CC	184 461,42
ACCENTURE PLC-A	144 913,29

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	477 836,33
META PLATFORMS-A	234 893,96
MUL LUT 7 10Y CC	185 116,55
ALPHABET INC-A	158 524,40

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
- 0	- NA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A

- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques

Rothschild & Co Asset Management a identifié des risques auxquels le FIA est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.

Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanent dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.

Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.

Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.

Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild & Co Asset Management.

Pourcentage d'actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide

0,00 %

Effet de levier

Les niveaux de levier maximal sont inchangés.

Au 31/12/2024, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :

- Méthode brute : 110,55 %
- Méthode engagement : 110,64 %

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds peut exercer les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations réglementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par le Comité exécutif de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

2.1 Rémunération fixe

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co (ci-après « Groupe R&Co ») conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

4. Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants 1

1Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.

- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines²
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe R&Co est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous-groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM est composé à la date des présentes de trois membres, nommés parmi les membres du Conseil d'administration de RMM, à savoir :

- Sylvain Héfès (Président) ;
- Luce Gendry ; et
- Alain Cornu Thénard.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

- Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;
- La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;
- La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.
-

2Les responsabilités de la fonctions Ressources humaines sont portées par les Associés gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.

Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

8. Autres types de rémunérations

8.1 . Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

- Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant ;
- Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

- Ils demeurent exceptionnels ;
- Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- Ils sont limités à une année maximum ;
- Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM ;
- Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable.

Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

8.2 . « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur.

La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission.

Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.

8.3 . Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

8.4 . Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.

R&Co Asset Management Exercice 2024	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	165	20,1	12,3	7,8
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	42	8,8		
dont Gérants et Analystes	32	6,9		
dont Autre Population Régulée	10	1,9		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux organismes de placement collectifs gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2024 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2024, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 42.4% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 57.6% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

6. Annexes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ELAN 2004

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif
au 31 décembre 2024**

Fonds Commun de Placement
ELAN 2004
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ELAN 2004

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----	Devise du portefeuille	----->	PRCT
VAL/LIGNE			EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT NET

0 -ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE

DEVISE VALEUR : CAD DOLLAR CANADIEN												
CA13321L1085	CAMECO CORP		5,300.	P CAD	21.7951	M 31/12/24	73.91	T	87,733.91	262,057.13	0.00	174,323.22 2.43
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA		2,468.	P EUR	68.92	M 31/12/24	156.92	T	170,094.50	387,278.56	0.00	217,184.06 3.59
NL0000235190	AIRBUS SE		2,500.	P EUR	47.2213	M 31/12/24	154.78	T	118,053.20	386,950.00	0.00	268,896.80 3.59
FR0010220475	ALSTOM		2,442.	P EUR	32.3658	M 31/12/24	21.56	T	79,037.34	52,649.52	0.00	-26,387.82 0.49
FR0000120628	AXA		7,000.	P EUR	21.9117	M 31/12/24	34.32	T	153,381.90	240,240.00	0.00	86,858.10 2.23
DE0007037129	RWE AG		5,000.	P EUR	27.295	M 30/12/24	28.83	T	136,475.00	144,150.00	0.00	7,675.00 1.34
FR0000120578	SANOFI		1,800.	P EUR	88.5031	M 31/12/24	93.74	T	159,305.61	168,732.00	0.00	9,426.39 1.57
GA0000121459	TOTALENERGIES EP		250.	P EUR	352.5424	M 31/12/24	202.	T	88,135.60	50,500.00	0.00	-37,635.60 0.47
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
CUMUL (EUR)									904,483.15	1,430,500.08	0.00	526,016.93 13.28

DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
IE00B4BNMY34	ACCENTURE PLC-A		500.	P USD	311.6222	M 31/12/24	351.79	T	144,725.15	169,308.88	0.00	24,583.73 1.57
US02079K3059	ALPHABET INC-A		2,000.	P USD	31.0064	M 31/12/24	189.3	T	47,255.59	364,423.91	0.00	317,168.32 3.38
US0231351067	AMAZON.COM INC		1,400.	P USD	110.9223	M 31/12/24	219.39	T	149,534.09	295,645.39	0.00	146,111.30 2.74
US00206R1023	AT&T INC		8,000.	P USD	19.6841	M 31/12/24	22.77	T	151,634.86	175,339.30	0.00	23,704.44 1.63
US3755581036	GILEAD SCIENCES		1,500.	P USD	73.3245	M 31/12/24	92.37	T	105,909.24	133,367.02	0.00	27,457.78 1.24
US4062161017	HALLIBURTON CO		2,000.	P USD	47.653	M 31/12/24	27.19	T	86,468.88	52,343.83	0.00	-34,125.05 0.49
US4385161066	HONEYWELL INTL		1,000.	P USD	166.2645	M 31/12/24	225.89	T	148,543.28	217,431.90	0.00	68,888.62 2.02
US30303M1027	META PLATFORMS-A		500.	P USD	119.475	M 31/12/24	585.51	T	56,574.96	281,793.24	0.00	225,218.28 2.62
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD		1,500.	P USD	88.9622	M 31/12/24	38.34	T	118,701.36	55,356.63	0.00	-63,344.73 0.51
US8835561023	THERMO FISHER		400.	P USD	451.9021	M 31/12/24	520.23	T	152,335.11	200,300.32	0.00	47,965.21 1.86
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
CUMUL (EUR)									1,161,682.52	1,945,310.42	0.00	783,627.90 18.06

WARRANTS SUR OBLIGATIONS NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
CH0393796856	UBS ZCP 01-28	(999) 030128	110,000.	M EUR	140.02	% 31/12/24	111.37	E	154,022.00	122,507.00	0.00	-31,515.00 1.14
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE												
CUMUL (EUR)									2,307,921.58	3,760,374.63	0.00	1,452,453.05 34.91

I -OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES

OBLIGATIONS CONVERTIBLES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----			Devise du portefeuille		<----->		PRCT
	VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU	TOTA	PLUS OU MOINS	VAL ACT NET
OBLIGATIONS CONVERTIBLES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																
DEVISE VALEUR : EUR EURO																
FR001400PZZ1	BNP PAR IS	FLR 05-29	(999) 160529	250,000.	M EUR	98.6	% 31/12/24	102.18	E		246,500.00	255,450.00		0.00	8,950.00	2.37
FR001400DY04	MORG STAN	ZCP 06-25	(999) 060625	180,000.	M EUR	90.1	% 31/12/24	107.955	E		162,180.00	194,319.00		0.00	32,139.00	1.80
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
CUMUL (EUR)											408,680.00	449,769.00		0.00	41,089.00	4.17
AUTRES OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																
OBLIGATIONS A TAUX FIXE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																
DEVISE VALEUR : EUR EURO																
XS2234002058	BNP PAR IS	ZCP 02-31	(999) 170231	100,000.	M EUR	143.29	% 31/12/24	211.415	E		143,290.00	211,415.00		0.00	68,125.00	1.96
FR001400RP97	JP MORG ST	ZCP 08-29	(999) 010829	200,000.	M EUR	98.25	% 31/12/24	100.28	E		196,500.00	200,560.00		0.00	4,060.00	1.86
CH0511370139	UBS AG	ZCP 06-30	(999) 110630	100,000.	M EUR	130.26	% 31/12/24	161.49	E		130,260.00	161,490.00		0.00	31,230.00	1.50
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
CUMUL (EUR)											470,050.00	573,465.00		0.00	103,415.00	5.32
OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE, REVISABLE, CALLABLE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																
DEVISE VALEUR : EUR EURO																
XS0179060974	AXA TV	PERP	(EUR) 311299	200,000.	M EUR	50.5	% 31/12/24	93.439	4		101,000.00	188,140.22	1,262.22		85,878.00	1.75
FR0010093328	CNP ASSU	FLR PERP	(EUR) 311299	400,000.	M EUR	52.3	% 31/12/24	95.413	4		209,200.00	382,078.67	426.67		172,452.00	3.55
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
CUMUL (EUR)											310,200.00	570,218.89	1,688.89		258,330.00	5.29
AUTRES OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																
CUMUL (EUR)											780,250.00	1,143,683.89	1,688.89		361,745.00	10.62
I - OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES																
CUMUL (EUR)											1,188,930.00	1,593,452.89	1,688.89		402,834.00	14.79
III - TITRES D OPC																
OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE																
DEVISE VALEUR : EUR EURO																
FR0010201459	HMG	GLOBETROTTER I		0.167	P EUR	1000000.	M 30/12/24	3590253.37	5		167,000.00	599,572.31		0.00	432,572.31	5.57
FR0011839901	R-CO CV	CRED PEUR		366.5853	P EUR	1092.3002	M 30/12/24	1185.66	5		400,421.20	434,645.53		0.00	34,224.33	4.03
FR001400BU49	R-CO TARG	2028 IG C		3,000.	P EUR	102.7333	M 30/12/24	114.75	5		308,200.00	344,250.00		0.00	36,050.00	3.20
FR0013417532	R-CO VALOR	BOND OPPI		400.	P EUR	1016.8113	M 30/12/24	1198.99	5		406,724.50	479,596.00		0.00	72,871.50	4.45
FR0007442496	RMM COURT	TERME C		230.	P EUR	4007.3287	M 31/12/24	4190.09	5		921,685.61	963,720.70		0.00	42,035.09	8.95
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
CUMUL (EUR)											2,204,031.31	2,821,784.54		0.00	617,753.23	26.19
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																
IE00BCBHZD17	InRISPARUSDCAC			2,500.	P USD	109.558	M 30/12/24	158.98	5		200,219.10	382,568.10		0.00	182,349.00	3.55
FR0007075650	RMM DOLLAR PLUS I			738.	P USD	1277.2697	M 31/12/24	1465.29	5		840,406.75	1,040,893.27		0.00	200,486.52	9.66
FR0010320440	SG MONET DOLL E 5D			14.	P USD	20368.81	M 31/12/24	24642.8377	0		213,413.66	332,081.75		0.00	118,668.09	3.08
IE0031442068	iShares Core SP 500			3,450.	P USD	21.0296	M 31/12/24	58.5533	Y		83,027.67	194,444.98		0.00	111,417.31	1.80
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																
CUMUL (EUR)											1,337,067.18	1,949,988.10		0.00	612,920.92	18.10

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----	Devise du portefeuille	----->	PRCT
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT NET
IX - TRESORERIE																	
DETTES ET CREANCES																	
COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES																	
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																	
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD							1,500.	P USD	0.1925	31/12/24		A	274.69	277.94	0.00	3.25 0.00
US8835561023	THERMO FISHER							400.	P USD	0.273	31/12/24		A	104.09	105.11	0.00	1.02 0.00
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																	
CUMUL (EUR)														378.78	383.05	0.00	4.27
FRAIS DE GESTION																	
DEVISE VALEUR : EUR EURO																	
FGPREUR	Frais gest rétro out							306.16	EUR	1.	31/12/24	1.		306.16	306.16	0.00	0.00 0.00
FGPVFEUR	Frais de Gest. Fixe							-13,900.02	EUR	1.	31/12/24	1.		-13,900.02	-13,900.02	0.00	0.00 -0.13
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																	
CUMUL (EUR)														-13,593.86	-13,593.86	0.00	0.00 -0.13
DETTES ET CREANCES																	
CUMUL (EUR)														-13,215.08	-13,210.81	0.00	4.27 -0.12
DISPONIBILITES																	
AVOIRS																	
DEVISE VALEUR : CAD DOLLAR CANADIEN																	
BQCICAD	CACEIS Bank							1,642.93	CAD	0.67960899	31/12/24	0.66898582		1,116.55	1,099.10	0.00	-17.45 0.01
DEVISE VALEUR : EUR EURO																	
BQCIEUR	CACEIS Bank							23,116.88	EUR	1.	31/12/24	1.		23,116.88	23,116.88	0.00	0.00 0.21
DEVISE VALEUR : JPY YEN																	
BQCJJPY	CACEIS Bank							26,922.	JPY	0.00763985	31/12/24	0.00613271		205.68	165.10	0.00	-40.58 0.00
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US																	
BQCIUSD	CACEIS Bank							661,141.43	USD	0.92902333	31/12/24	0.96255655		614,215.81	636,386.01	0.00	22,170.20 5.91
AVOIRS																	
CUMUL (EUR)														638,654.92	660,767.09	0.00	22,112.17 6.13
IX - TRESORERIE																	
CUMUL (EUR)														625,439.84	647,556.28	0.00	22,116.44 6.01
PORTEFEUILLE : Elan 2004 (727)																	
(EUR)														7,663,389.91	10,773,156.44	1,688.89	3,108,077.64 100.00

Portefeuille titres : 10,125,600.16Coupons et dividendes a recevoir : 383.05									
<u>Frais de gestion du jour</u>									
Frais de Gest. Fixe : 153.9 EUR									
<u>Frais de gestion charge Entreprise</u>									
FRAIS MAXIMUM : 192.89 EUR									
Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
D FR0007490560 ELAN 2004	EUR	10,773,156.44	1,537.	7,009.21				7,324.62	7,009.21
Actif net total en EUR : 10,773,156.44									
Precedente VL en date du 30/12/24 :									
D	ELAN 2004		Prec. VL :	6,993.18	(EUR)	Variation :	+0.229%		

COURS DES DEVICES UTILISEES						
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation precedente		variation
Cours EUR en CAD :	1.4948	cotation :	31/12/24	0.	1.5035	cotation : 30/12/24 -0.57865
Cours EUR en GBP :	0.82918	cotation :	31/12/24	0.	0.8295	cotation : 30/12/24 -0.03858
Cours EUR en JPY :	163.06	cotation :	31/12/24	0.	164.57	cotation : 30/12/24 -0.91754
Cours EUR en USD :	1.0389	cotation :	31/12/24	0.	1.0444	cotation : 30/12/24 -0.52662
Cours USD en GBP :	0.7981326403	cotation :	31/12/24	0.	0.794235925	cotation : 30/12/24 0.49062

COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES						
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation precedente		
Cours CAD en EUR :	0.6689858175	cotation :	31/12/24	0.	0.6651147323	cotation : 30/12/24
Cours GBP en EUR :	1.2060107576	cotation :	31/12/24	0.	1.2055455093	cotation : 30/12/24
Cours JPY en EUR :	0.0061327119	cotation :	31/12/24	0.	0.0060764416	cotation : 30/12/24
Cours USD en EUR :	0.9625565502	cotation :	31/12/24	0.	0.9574875527	cotation : 30/12/24
Cours GBP en USD :	1.2529245761	cotation :	31/12/24	0.	1.2590717299	cotation : 30/12/24



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ELAN 2004

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
ELAN 2004
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ELAN 2004

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ELAN 2004 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

ELAN 2004

COMPTES ANNUELS 31/12/2024

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	3 760 374,63
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	3 760 374,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	449 769,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	449 769,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 143 683,89
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 143 683,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 771 772,64
OPCVM	4 771 772,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	10 125 600,16
Créances et comptes d'ajustement actifs	689,21
Comptes financiers	660 767,09
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	661 456,30
Total de l'actif I+II	10 787 056,46

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	9 444 604,09
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 328 552,35
Capitaux propres I	10 773 156,44
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	10 773 156,44
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	13 900,02
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	13 900,02
Total Passifs : I+II+III+IV	10 787 056,46

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	59 387,34
Produits sur obligations	31 083,55
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	19 493,87
Sous-total produits sur opérations financières	109 964,76
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-68,00
Sous-total charges sur opérations financières	-68,00
Total revenus financiers nets (A)	109 896,76
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	856,82
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-51 511,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-50 654,63
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	59 242,13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-216,67
Sous-total revenus nets I = (C+D)	59 025,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	208 172,13
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 570,17
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	201 601,96
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-893,23
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	200 708,73

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 045 339,65
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	26 825,79
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 072 165,44
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-3 347,28
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 068 818,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 328 552,35

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Elan 2004 a pour objectif de maximiser la performance, sur une durée minimum de placement recommandée de cinq ans, au moyen d'une gestion dynamique faite de façon discrétionnaire en investissant principalement dans des produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger. L'investissement en fonds de fonds alternatifs et en fonds d'investissements de droit étranger est limité à 50% de l'actif . L'objectif de volatilité maximum d'Elan 2004 est de 10%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	8 293 527,86	9 229 973,34	8 634 773,81	9 506 103,49	10 773 156,44
Nombre de titres	1 625,00000	1 574,00000	1 559,00000	1 547,00000	1 537,00000
Valeur liquidative unitaire	5 103,71	5 864,02	5 538,66	6 144,86	7 009,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	51,05	1,43	211,25	166,11	130,58
Capitalisation unitaire sur revenu	15,72	9,08	20,80	47,52	38,40

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0007490560 - Part Elan 2004 : Taux de frais maximum de 0,94% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part Elan 2004	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	9 506 103,49
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-65 906,58
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	59 242,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	201 601,96
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 072 165,44
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	-50,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	10 773 156,44

(*) 31/12/2024 : Frais de constitution

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-10,00000	-65 906,58
Solde net des souscriptions/rachats	-10,00000	-65 906,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 537,00000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Elan 2004 FR0007490560	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	10 773 156,44	1 537,00000	7 009,21

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	CANADA +/-	IRLANDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	3 760,37	1 776,00	848,90	386,95	262,06	169,31
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	3 760,37					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
PAYS-BAS	255,45	0,00	255,45	0,00	255,45	0,00
ROYAUME-UNI	194,32	194,32	0,00	0,00	194,32	0,00
Total	449,77	194,32	255,45	0,00	449,77	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 143,68	573,46	570,22	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	660,77	0,00	0,00	0,00	660,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		573,46	570,22	0,00	660,77

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	200,56	372,91	570,22
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	660,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	660,76	0,00	0,00	0,00	200,56	372,91	570,22

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 945,30	262,06	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	636,39	1,10	0,17	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 582,07	263,16	0,17	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	449,77	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	943,12	0,00	200,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 392,89	0,00	200,56

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BCBHZD17	InRIS PARUS C USD	ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT	Fonds / Multi-strategy	Irlande	USD	382 568,10
IE0031442068	iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	194 444,98
FR0010201459	HMG GLOBETROTTER I FCP	HMG FINANCE	Actions internationales	France	EUR	599 572,31
FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	479 596,00
FR0007075650	RMM DOLLAR PLUS Part I	Rothschild & Co Asset Management	Monétaire à vocation internationale	France	USD	1 040 893,27
FR0007442496	RMM COURT TERME C	Rothschild & Co Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	963 720,70
FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	434 645,53
FR001400BU49	R-CO TARGET 2028 IG C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	344 250,00
FR0010320440	SG MONETAIRE DOLLAR EC	SOCIETE GENERALE GESTION	Fonds / Monétaire	France	USD	332 081,75
Total						4 771 772,64

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	306,16
	Coupons et dividendes en espèces	383,05
Total des créances		689,21
Dettes		
	Frais de gestion fixe	13 900,02
Total des dettes		13 900,02
Total des créances et des dettes		-13 210,81

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 511,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	856,82

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 645 673,60
	IE00BCBHZD17	InRIS PARUS C USD	382 568,10
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	434 645,53
	FR001400BU49	R-CO TARGET 2028 IG C EUR	344 250,00
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	479 596,00
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	963 720,70
	FR0007075650	RMM DOLLAR PLUS Part I	1 040 893,27
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 645 673,60

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	59 025,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	59 025,46
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 025,46

Part Elan 2004

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	59 025,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	59 025,46
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 025,46
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	59 025,46
Total	59 025,46
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	200 708,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	200 708,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	200 708,73

Part Elan 2004

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	200 708,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	200 708,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	200 708,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	200 708,73
Total	200 708,73
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 760 374,63	34,91
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 760 374,63	34,91
Assurance			240 240,00	2,23
AXA SA	EUR	7 000	240 240,00	2,23
Banques commerciales			122 507,00	1,14
UBS ZCP 03-01-28 EMTN	EUR	110 000	122 507,00	1,14
Biotechnologie			133 367,02	1,24
GILEAD SCIENCES INC	USD	1 500	133 367,02	1,24
Equipement et services pour l'énergie			107 700,46	1,00
HALLIBURTON CO	USD	2 000	52 343,83	0,49
SCHLUMBERGER LTD	USD	1 500	55 356,63	0,51
Equipements électriques			52 649,52	0,49
ALSTOM	EUR	2 442	52 649,52	0,49
Industrie aéronautique et défense			604 381,90	5,61
AIRBUS SE	EUR	2 500	386 950,00	3,59
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 000	217 431,90	2,02
Logiciels			50 500,00	0,47
TOTALENERGIES EP GABON	EUR	250	50 500,00	0,47
Médias et services interactifs			646 217,15	6,00
ALPHABET INC-CL A	USD	2 000	364 423,91	3,38
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	500	281 793,24	2,62
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			200 300,32	1,86
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	400	200 300,32	1,86
Pétrole et gaz			262 057,13	2,43
CAMECO CORP	CAD	5 300	262 057,13	2,43
Producteur et commerce d'énergie indépendants			531 428,56	4,93
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 468	387 278,56	3,59
RWE AG	EUR	5 000	144 150,00	1,34
Produits pharmaceutiques			168 732,00	1,57
SANOFI	EUR	1 800	168 732,00	1,57
Services aux entreprises			169 308,88	1,57
ACCENTURE PLC-CL A	USD	500	169 308,88	1,57
Services de télécommunication diversifiés			175 339,30	1,63
AT&T INC	USD	8 000	175 339,30	1,63
Vente par correspondance			295 645,39	2,74
AMAZON.COM INC	USD	1 400	295 645,39	2,74
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			449 769,00	4,17
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			449 769,00	4,17
Marches de capitaux			255 450,00	2,37
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 16-05-29 CV	EUR	250 000	255 450,00	2,37

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			194 319,00	1,80
MORGAN STANLEY CO INTL ZCP 06-06-25 RCB	EUR	180 000	194 319,00	1,80
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 143 683,89	10,62
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 143 683,89	10,62
Assurance			570 218,89	5,30
AXA TV PERP	EUR	200 000	188 140,22	1,75
CNP ASSURANCES TEC_2R+0.1% PERP	EUR	400 000	382 078,67	3,55
Banques commerciales			161 490,00	1,50
UBS AG ZCP 11-06-30	EUR	100 000	161 490,00	1,50
Marchés de capitaux			211 415,00	1,96
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 17-02-31	EUR	100 000	211 415,00	1,96
Services financiers diversifiés			200 560,00	1,86
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS ZCP 01-08-29	EUR	200 000	200 560,00	1,86
TITRES D'OPC			4 771 772,64	44,29
OPCVM			4 771 772,64	44,29
Gestion collective			4 771 772,64	44,29
HMG GLOBETROTTER I FCP	EUR	0,167	599 572,31	5,57
InRIS PARUS C USD	USD	2 500	382 568,10	3,55
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	USD	3 450	194 444,98	1,80
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	366,5853	434 645,53	4,03
R-CO TARGET 2028 IG C EUR	EUR	3 000	344 250,00	3,20
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	400	479 596,00	4,45
RMM COURT TERME C	EUR	230	963 720,70	8,95
RMM DOLLAR PLUS Part I	USD	738	1 040 893,27	9,66
SG MONETAIRE DOLLAR EC	USD	14	332 081,75	3,08
Total			10 125 600,16	93,99

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	10 125 600,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	661 456,30
Autres passifs (-)	-13 900,02
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	10 773 156,44

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part Elan 2004	EUR	1 537,00000	7 009,21

ELAN 2004

COMPTES ANNUELS 29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 340 536,72	8 618 709,14
Actions et valeurs assimilées	3 296 944,12	2 847 098,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 296 944,12	2 847 098,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 282 133,75	1 723 795,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 282 133,75	1 723 795,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 761 458,85	4 047 815,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 613 232,49	3 923 662,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	148 226,36	123 600,64
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	552,38
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	428,06	603,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	428,06	603,46
COMPTES FINANCIERS	177 810,30	28 749,07
Liquidités	177 810,30	28 749,07
TOTAL DE L'ACTIF	9 518 775,08	8 648 061,67

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 175 599,93	8 273 001,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	256 984,49	329 343,26
Résultat de l'exercice (a,b)	73 519,07	32 429,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 506 103,49	8 634 773,81
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	12 671,59	13 287,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 671,59	13 287,86
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	9 518 775,08	8 648 061,67

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 789,41	2 108,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	61 067,57	62 376,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	59 984,88	19 222,04
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	123 841,86	83 706,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	125,30	1 321,19
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	125,30	1 321,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	123 716,56	82 385,25
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	49 902,15	49 828,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	73 814,41	32 556,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-295,34	-127,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	73 519,07	32 429,31

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007490560 - Part Elan 2004 : Taux de frais maximum de 0,94% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts Elan 2004	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 634 773,81	9 229 973,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-70 769,15	-85 386,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	313 222,28	241 842,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-60 077,75	-40 662,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 046,33	-5 327,65
Différences de change	-99 075,31	170 403,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	715 311,53	-908 575,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 938 678,00</i>	<i>1 223 366,47</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 223 366,47</i>	<i>-2 131 941,58</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	73 814,41	32 556,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 506 103,49	8 634 773,81

(*) Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

(**) Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50, 00

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	184 203,00	1,94
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	491 089,33	5,16
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	606 841,42	6,39
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 282 133,75	13,49
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	791 044,42	8,32	0,00	0,00	491 089,33	5,17	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 810,30	1,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	180 733,42	1,90	184 203,00	1,94	124 773,00	1,31	792 424,33	8,34
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	177 810,30	1,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 641 526,70	17,27	206 794,84	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	180 733,42	1,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 706 781,78	17,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	428,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	141 704,28	1,49	664,35	0,01	172,26	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	428,06
TOTAL DES CRÉANCES		428,06
DETTES		
	Frais de gestion fixe	12 671,59
TOTAL DES DETTES		12 671,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-12 243,53

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-12,00000	-70 769,15
Solde net des souscriptions/rachats	-12,00000	-70 769,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 547,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 296,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	394,17

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 817 142,29
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	408 258,72
	FR001400BU49	R-CO TARGET 2028 IG C EUR	328 830,00
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	451 552,00
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	1 366 743,56
	FR0007075650	RMM DOLLAR PLUS I	932 985,61
	IE00BCBHZD17	R PARUS FUND C USD	328 772,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 817 142,29

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	73 519,07	32 429,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	73 519,07	32 429,31

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	73 519,07	32 429,31
Total	73 519,07	32 429,31

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	256 984,49	329 343,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	256 984,49	329 343,26

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	256 984,49	329 343,26
Total	256 984,49	329 343,26

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	8 625 526,70	8 293 527,86	9 229 973,34	8 634 773,81	9 506 103,49
Nombre de titres	1 640,00000	1 625,00000	1 574,00000	1 559,00000	1 547,00000
Valeur liquidative unitaire	5 259,47	5 103,71	5 864,02	5 538,66	6 144,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,73	51,05	1,43	211,25	166,11
Capitalisation unitaire sur résultat	32,08	15,72	9,08	20,80	47,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
RWE AG	EUR	5 000	205 900,00	2,17
TOTAL ALLEMAGNE			205 900,00	2,17
CANADA				
CAMECO CORP	CAD	5 300	206 794,84	2,17
TOTAL CANADA			206 794,84	2,17
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	3 000	379 248,87	3,99
AMAZON.COM INC	USD	1 400	192 503,17	2,02
AT AND T INC	USD	8 000	121 484,16	1,28
GILEAD SCIENCES INC	USD	1 500	109 968,33	1,16
HALLIBURTON CO	USD	2 000	65 429,86	0,69
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 000	189 782,81	2,00
Meta Platforms - A	USD	1 000	320 325,79	3,37
SCHLUMBERGER LTD	USD	1 500	70 642,53	0,74
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	400	192 141,18	2,02
TOTAL ETATS-UNIS			1 641 526,70	17,27
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 244	395 213,28	4,15
ALSTOM	EUR	2 035	24 786,30	0,26
AXA	EUR	7 000	206 430,00	2,17
SANOFI	EUR	1 800	161 568,00	1,70
SR TELEPERFORMANCE	EUR	500	66 025,00	0,70
TOTAL FRANCE			854 022,58	8,98
GABON				
TOTALENERGIES EP GABON	EUR	250	39 250,00	0,41
TOTAL GABON			39 250,00	0,41
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	2 500	349 450,00	3,68
TOTAL PAYS-BAS			349 450,00	3,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 296 944,12	34,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 296 944,12	34,68
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.25% 31-03-24	USD	200 000	180 733,42	1,91
TOTAL ETATS-UNIS			180 733,42	1,91
FRANCE				
AXA TV PERP	EUR	200 000	164 154,00	1,73
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	400 000	326 935,33	3,44
TOTAL FRANCE			491 089,33	5,17
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 17-02-31	EUR	100 000	164 485,00	1,73
TOTAL PAYS-BAS			164 485,00	1,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
MORGAN STANLEY AND CO INTL ZCP 06-06-25 CV RCB	EUR	180 000	184 203,00	1,93
TOTAL ROYAUME-UNI			184 203,00	1,93
SUISSE				
UBS AG ZCP 03-01-28 EMTN	EUR	110 000	124 773,00	1,31
UBS AG ZCP 11-06-30	EUR	100 000	136 850,00	1,44
TOTAL SUISSE			261 623,00	2,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 282 133,75	13,49
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 282 133,75	13,49
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HMG GLOBETROTTER I	EUR	0,167	499 292,79	5,25
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	366,5853	408 258,72	4,30
R-CO TARGET 2028 IG C EUR	EUR	3 000	328 830,00	3,46
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	400	451 552,00	4,75
RMM COURT TERME C	EUR	338	1 366 743,56	14,37
RMM DOLLAR PLUS I	USD	738	932 985,61	9,82
SG MONETAIRE DOLLAR EC	USD	14	296 797,41	3,12
TOTAL FRANCE			4 284 460,09	45,07
IRLANDE				
R PARUS FUND C USD	USD	2 500	328 772,40	3,46
TOTAL IRLANDE			328 772,40	3,46
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 613 232,49	48,53
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	USD	3 450	148 226,36	1,56
TOTAL IRLANDE			148 226,36	1,56
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			148 226,36	1,56
TOTAL Organismes de placement collectif			4 761 458,85	50,09
Créances			428,06	0,00
Dettes			-12 671,59	-0,13
Comptes financiers			177 810,30	1,87
Actif net			9 506 103,49	100,00

Parts Elan 2004	EUR	1 547,00000	6 144,86
------------------------	------------	--------------------	-----------------